

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **28 (1957)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Il faut donc prévoir que les dispositions du règlement seront très difficiles à exécuter pour des raisons d'ordre technique, commercial et pratique.

Les autorités fédérales regrettent qu'après la hausse des droits de douane sur les montres décrétée en 1954, le gouvernement des Etats-Unis crée de nouvelles difficultés pour l'importation des montres suisses au moyen d'un protectionnisme administratif en modifiant unilatéralement et par la voie d'un règlement d'apparence technique les principes sur le dédouanement des produits horlogers.

L'administration américaine semble présumer que les effets de la nouvelle réglementation sur l'exportation des montres suisses ne seraient pas très importants. Seule l'expérience montrera si ce jugement est exact.

**Notre commerce extérieur en décembre 1956.** — Notre commerce extérieur a été marqué en décembre dernier par une augmentation des importations de 102,8 millions de francs et une plus-value des exportations de l'ordre de 43,8 millions de francs, sur le mois correspondant de l'année précédente. Celles-ci totalisaient 539,9 millions de francs et celles-là 734,9 millions de francs.

Tandis que les importations du mois de décembre 1956 dépassent tant en quantité qu'en valeur, notablement les chiffres correspondants d'il y a une année, elles n'ont progressé qu'en valeur par rapport à novembre 1956. L'évolution ascendante constante de la valeur des importations s'est traduite cette fois par un nouveau résultat record.

Dans le secteur des denrées alimentaires, boissons et fourrages, le volume des entrées de froment panifiable d'origine nord-américaine s'est beaucoup accru au regard de décembre 1955, alors que nos achats de céréales, fourrages, ont sensiblement fléchi. Il s'est importé surtout considérablement de sucre cristallisé, principalement en provenance de la Grande-Bretagne. Notre approvisionnement en orge pour l'affouagement et en riz s'est également développé.

La plupart des branches industrielles les plus importantes figurent avec des gains d'exportation notables par rapport à décembre 1955. Les produits fabriqués de l'industrie métallurgique participent par 55 % à la plus-value totale des exportations. En l'occurrence, les sorties de montres se sont considérablement renforcées (132,9 millions de francs en décembre 1957, contre 110,4 millions de francs en décembre 1955), sans atteindre cependant le niveau record du mois d'octobre 1956. Les envois d'instruments et d'appareils dépassent, en valeur, les chiffres des mois de décembre 1955 et novembre 1956, alors que les machines n'ont consolidé leur position qu'au regard de novembre dernier.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont  
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37